



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation d'un programme d'investissements
sur le patrimoine du golf de Moliets**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de
Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au
Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 7 juillet 2022 entre le Syndicat
Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour
la définition d'un programme d'investissements sur le patrimoine du golf de Moliets,

VU la proposition de la SATEL en date du 16 septembre 2022,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire** : Groupement SAS IS ARCHITECTE (mandataire) – SARL ADING dont le siège du mandataire est situé 7 rue d'Eyroise – 40100 DAX
 - **Missions confiées** : réalisation d'un programme d'investissements sur le patrimoine du golf de Moliets
 - **Montant HT** : 9 300,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier au groupement titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **29 SEP. 2022**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON